

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1258 - 17 décembre 1987 - 3 F

D 1258 HAÏTI: LE "DIMANCHE NOIR" DES ÉLECTIONS

C'est un coup d'Etat militaire qui a eu lieu le 29 novembre 1987, jour des élections générales en Haïti (cf. DIAL D 1253). Ce sont des commandos sous contrôle militaire qui ont attaqué des bureaux de vote et semé la mort parmi les files de votants, comme par exemple à l'école Argentine, en plein Port-au-Prince, où dix-sept femmes ont été tuées. Et c'est au prétexte de cette violence que le Conseil national de gouvernement (CNG) a dissous le Conseil électoral provisoire (CEP) après que celui-ci eût interrompu les opérations de vote placées constitutionnellement sous son contrôle. Le choc a été terrible dans la population et la plupart des militants des milieux politiques et religieux ont entrepris de se cacher pour échapper au fusil et à la machette des macoutes. L'annonce par le gouvernement de la formation d'un nouveau Conseil électoral provisoire s'est heurtée au refus des organismes et groupes concernés.

Pour illustrer le nouveau rapport de forces introduit par le coup d'Etat du 29 novembre, nous donnons ci-après

- 1- le communiqué de la mission d'observateurs internationaux sous l'égide de la Conférence des Eglises des Caraïbes (CCC), publié le lendemain;
- 2- la très ferme prise de position de la Conférence épiscopale d'Haïti du 4 décembre 1987.

Note DIAL

1 - Communiqué de presse de la mission d'observation de la Conférence des Eglises des Caraïbes (30 novembre 1987)

L'équipe internationale d'observateurs réunis en Haïti sous la responsabilité de la Conférence des Eglises des Caraïbes (CCC), consternée par l'interruption du processus électoral, exprime son horreur devant la violence et les tueries absurdes d'électrices et d'électeurs intervenues pendant la journée des élections avortées du 29 novembre.

Elle appelle la communauté internationale, les organisations religieuses du monde entier, et particulièrement les peuples voisins de Haïti dans les Caraïbes, à donner un plein appui au peuple haïtien dans ses efforts pour aboutir à un changement fondamental, démocratique et social.

Durant les journées qui ont précédé les élections, nous avons été témoins des efforts persévérants déployés par le Conseil électoral provisoire (CEP) et le peuple haïtien pour préparer et mettre en oeuvre des élections libres et correctes, conformes à la nouvelle Constitution approuvée à une écrasante majorité lors d'une consultation populaire au début de cette année.

Au début de la journée électorale, nous avons constaté la détermination, l'enthousiasme et la persévérance de milliers de Haïtiens qui, à travers tout le pays, ont formé de longues queues pour exercer leur droit de voter pour les candidats de leur choix. A l'extrême inverse, nous avons aussi été les témoins des attaques brutales, et ne répondant à aucune provocation, exercées contre des électeurs par

des groupes armés qui ont tiré, tué et mutilé des douzaines d'hommes, de femmes et d'enfants, sans aucune retenue, et très souvent en collusion ouverte et directe avec les forces de sécurité officielles.

Ceux qui pouvaient rapporter ces actes de terreur, et en particulier les journalistes locaux et internationaux, ont été la cible privilégiée d'attaques meurtrières.

La destruction et l'incendie de locaux de vote, de plusieurs émetteurs de radio populaire, l'attaque à la grenade de la maison d'au moins un officiel du CEP, et la profanation d'églises qui avaient mis à disposition des locaux de vote comptent parmi les innombrables exactions dont de petits groupes para-militaires se sont rendus coupables en toute liberté.

Notre équipe d'observateurs n'a reconnu aucune validité aux accusations énoncées par le Conseil national de gouvernement (CNG) dans sa tentative cynique de justifier la destitution du CEP et sa décision d'assumer lui-même le contrôle du processus électoral. Nous sommes au contraire arrivés à la conclusion qu'en créant des obstacles répétés au travail du CEP, et surtout en n'assurant pas un minimum de sécurité aux électeurs dans les bureaux de vote de plusieurs régions-clé du pays, y compris Port-au-Prince, la capitale, le gouvernement a directement contribué à la violence de la journée des élections, et à leur annulation.

Pour qu'Haïti ne s'enfonce pas plus profondément encore dans le chaos et la répression, il est essentiel que le poids de l'opinion publique internationale s'ajoute à celui du peuple haïtien pour condamner les activités criminelles du 29 novembre, pour que les responsables des massacres soient traduits devant la justice et pour contraindre le gouvernement haïtien à ramener le pays sur la voie d'un changement démocratique. Nous apportons donc notre soutien aux organisations représentées dans le CEP qui ont condamné les actions du CNG à son égard et les ont déclarées inconstitutionnelles.

Nous appelons les croyants à se joindre à nos prières pour que le peuple haïtien puisse malgré tout jouir un jour dans la paix du pain et de la justice pour tous.

La délégation de la CCC était présidée par l'ancien président de la Conférence des Eglises des Caraïbes, l'archevêque catholique-romain de Castries (Ste Lucie), Calvin Felix, et était composée de délégués des organisations religieuses suivantes:

- Conférence des Eglises des Caraïbes,
- Conseil oecuménique des Eglises,
- Conférence des Eglises d'Amérique latine,
- Conseil national des Eglises du Christ aux Etats-Unis,
- Eglise unie du Canada,
- Conseil britannique des Eglises,
- Diverses organisations non gouvernementales des Caraïbes et d'Allemagne fédérale.

Port-au-Prince, le 30 novembre 1987

2 - Déclaration de la Conférence épiscopale haïtienne (4 décembre 1987)

Les événements que nous venons de vivre nous ramènent à deux ans en arrière. En novembre 1985, étaient assassinés aux Gonaïves, trois jeunes. L'indignation était à son comble. Quelques semaines plus tard, trois personnes, dont deux enfants, étaient tuées au Cap Haïtien.

Tous, nous étions bouleversés par ces tueries et d'autres crimes perpétrés, ici ou là à travers le pays, non seulement parce qu'il s'agissait de destructions de vies innocentes, mais parce que les auteurs de ces atrocités étaient vraisemblablement soutenus par les responsables du pouvoir politique.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est encore plus grave. Il y a une réelle escalade de la violence. Les crimes d'aujourd'hui dépassent en horreur ceux d'hier. Notre pays fait l'expérience douloureuse de la terreur habilement organisée:

- C'est la première fois que nous voyons en Haïti incendier un marché public, attaquer les petites gens pour semer la panique et perturber ainsi le déroulement normal du processus électoral.

- C'est la première fois que nous voyons en Haïti tirer de façon généralisée sur des maisons privées, des presbytères et des églises, mettant en péril la vie des personnes et leurs biens.

- C'est la première fois que nous voyons en Haïti des civils armés brûler des bulletins de vote sur la voie publique et jusque dans les bureaux électoraux avec la complicité des forces de l'ordre.

- C'est la première fois que nous voyons en Haïti tirer sur de paisibles citoyens attendant dans l'enthousiasme leur tour pour accomplir leur devoir électoral.

- C'est la première fois que nous voyons en Haïti tirer à bout-portant sur des journalistes étrangers, tuant l'un d'entre eux et blessant d'autres.

Toutes ces atrocités sont commises en dépit des communiqués interdisant le port d'armes à feu réservé exclusivement aux militaires, promettant d'assurer la sécurité, l'ordre des opérations électorales.

La Conférence des évêques d'Haïti

- exprime sa plus vive réprobation contre ces actes de violence absolument indignes d'un pays qui se veut une nation civilisée;

- elle condamne énergiquement ces crimes crapuleux commis contre des personnes sans défense au mépris des droits les plus élémentaires de la dignité humaine;

- elle condamne également le traitement infligé aux membres du Conseil électoral provisoire et conteste la décision inconstitutionnelle selon laquelle a été abrogé le décret du 10 août 1987 promulguant la loi électorale du 29 juillet 1987;

- elle condamne aussi les incendies de véhicules, de maisons, de stations-services, de bureaux de vote, le sabotage de stations de radio, le démantèlement de certaines structures de développement ainsi que des arrestations arbitraires de jeunes de divers quartiers de Port-au-Prince et de certaines villes de province.

La Conférence épiscopale d'Haïti:

- renouvelle l'expression de ses sympathies aux familles des victimes et leur donne l'assurance de sa communion dans la prière;

- elle réaffirme sa solidarité avec le peuple haïtien et sa volonté de l'accompagner jusqu'au bout, dans sa quête de liberté et de progrès pour la construction d'une société réellement démocratique;

- elle invite le peuple à la confiance dans le Seigneur et à "l'espérance qui ne déçoit pas" (Rm 5, 5).

Le sang des victimes innocentes, les souffrances de ces jours de ténèbres, sont une semence tombée en terre que le Seigneur fera germer et fructifier par l'intermédiaire de la Vierge Marie, la Mère du Perpétuel-Secours, pour la libération de son peuple.

Donné au siège de la Conférence épiscopale d'Haïti, le 4 décembre 1987.

(suivent les signatures)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441